



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

Affaire suivie par :
Franck COGNET
IEN Economie-gestion
Tél : (+687) 72 97 59
Mél : franck.cognet@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 12 février 2026

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Économie et gestion
Franck COGNET

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Économie et des Gestion
voie professionnelle

Objet : Lettre de rentrée 2026 économie gestion voie professionnelle

L'année 2025 a été marquante, avec la mise en place au niveau national des six semaines dédiées au parcours différencié. Cette évolution a nécessité une adaptation organisationnelle importante de la part des équipes. L'académie avait fait le choix de ramener ce parcours à quatre semaines, anticipant ainsi la durée désormais réglementaire qui s'impose à l'ensemble des baccalauréats professionnels. Cette harmonisation permet d'assurer une meilleure lisibilité du dispositif et une cohérence accrue au niveau national. Par ailleurs, l'emploi du temps qui vous est proposé intègre pleinement la nouvelle grille horaire.

Autre changement significatif, la dématérialisation de la correction de certaines épreuves écrites via l'application nationale SANTORIN. Le tableau ci-dessous vous propose une synthèse des baccalauréats professionnels et surtout des épreuves concernées :

Spécialité	Code e	Unité	Libellé épreuve
Assistance à la gestion des organisations et de	E1-A	U11	Economie - droit
Boulangier-pâtissier	E1	U1	Epreuve technologique et scientifique
Commercialisation et services en restauration	E1-A	U11	Technologie
Cuisine	E1-A	U11	Technologie
Logistique	E1-A	U11	Economie - droit
Métiers de l'accueil	E1-A	U11	Economie - droit
Métiers de la sécurité	E1-A	U11	Economie - droit
Métiers du commerce et de la vente - Option A :	E1-A	U11	Economie - droit
Métiers du commerce et de la vente - Option B :	E1-A	U11	Economie - droit
Organisation de transport de marchandises	E1-A	U11	Economie - droit

Il convient d'ajouter la correction dématérialisée des épreuves d'économie-gestion présentes dans le secteur industriel notamment.

Ces évolutions, qui s'inscrivent dans une dynamique de modernisation des pratiques d'évaluation, appelleront un accompagnement attentif des équipes afin d'en garantir la bonne mise en œuvre.

Programme 2026 voie professionnelle

Il convient bien sûr de poursuivre le travail engagé ces dernières années, en renforçant davantage certaines pratiques pédagogiques : co-enseignement, pédagogie de projet, approche collaborative, évaluation par compétences, etc. A cet effet, vous pourrez utiliser les ressources proposées sur les Padlets académiques de la [voie professionnelle](#) et des [arts appliqués](#), ainsi que sur le Genially relatif à la [gestion du projet](#).

Les tests de positionnement nationaux vont permettre notamment de préparer le module "consolidation des acquis" au sein de l'accompagnement renforcé. Adossées à ces tests, les actions de prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme pourront ainsi être conduites, dans le cadre principal de la classe, mais aussi dans celui du module de consolidation des acquis. Un référent innumérisme et un référent illettrisme agiront de concert dans chaque établissement de la voie professionnelle, contre la grande difficulté scolaire et son corollaire, le décrochage.

La maîtrise des fondamentaux reste un objectif majeur qui devrait être atteint par le biais d'un travail collaboratif et interdisciplinaire indispensable. La corrélation entre les enseignements professionnels et généraux est soulignée lors des temps de co-intervention et doit être renforcée dans les séances d'apprentissage de tous les enseignements ; elle met en exergue l'importance d'apports linguistiques et méthodologiques communs.

Evolution des référentiels :

Comme chaque année, de nombreuses rénovations de diplômes sont à noter dans les différentes filières.

Trois diplômes sont abrogés :

- **Le baccalauréat professionnel « logistique » devient baccalauréat professionnel « métiers de la logistique ».** Je demande aux collègues concernés de prendre connaissance du premier webinaire sur le sujet :

<https://podeduc.apps.education.fr/video/79128-webinaire-bp-logistique-enseigner-par-competences/>

Le lien pour télécharger le diaporama après avoir écouté le webinaire :

<https://nextcloud.ac-noumea.nc/index.php/s/LxBcR4wwqzAFwXP>

- **La mention complémentaire « cuisinier en desserts de restaurant » devient certificat de spécialisation « desserts de restaurant »**
- **La mention complémentaire « employé barman » devient certificat de spécialisation « métiers du bar ».** Elle est désormais classée au niveau 4 tout comme son niveau de recrutement (baccalauréat professionnel, technologique et général).

Trois certificats de spécialisation sont créés :

- **Pâtisserie de boutique**
- **Technique du tour en boulangerie et en pâtisserie**
- **Vente conseil en boucherie**

Vous l'aurez sans doute remarqué, l'appellation « mention complémentaire » n'existe plus. Elle a été remplacée par celle de « certificat de spécialisation ». Naturellement je proposerai des formations aux collègues concernés.

1. Les résultats aux examens

	Nombre de candidats	Admis 1 ^{er} groupe	Candidats refusés	Candidats éliminés	Candidats admis au 2 nd groupe	Réussite globale en %
BAC PRO	657	420	126	79	32	68,8%
CAP	175	118	23	34	✘	86,9%

Nous devons porter une attention particulière aux résultats des épreuves d'économie gestion et d'économie droit, affichant respectivement une moyenne académique de 8,61 et de 8,09. Les élèves ont de grandes difficultés à appréhender les sujets de type étude de cas et une préparation dès la classe de première semble incontournable.

2. Le réseau des professeurs référents

Pour chaque diplôme (CAP, BAC PRO, MC), une ou un **professeur référent au niveau académique** a été désigné pour apporter conseils et avis à l'inspection concernant notamment les besoins d'harmonisation entre établissements, de formation académique et d'organisation des examens. Merci aux collègues qui participent à ce réseau.

3. Les préconisations académiques

Les observations réalisées depuis mon arrivée sur le territoire, m'amènent à préconiser plusieurs axes de travail :

Veiller à replacer les PFMP au centre des préoccupations pédagogiques en :

- Accentuant l'accompagnement des élèves dans l'identification d'entreprises d'accueil de qualité au plus proche des attendus des référentiels ;
- En coordonnant l'acquisition des compétences entre les deux lieux de formation (établissement de formation et structures d'accueil dans le cadre des PFMP) en utilisant l'expérience et les savoir-faire acquis en milieu professionnel pour étayer, donner du sens à la formation dans les domaines professionnels et généraux.
- Mettre en place au sein des établissements **des progressions communes**, établies collectivement, qui permettent des échanges didactiques et pédagogiques entre les enseignants et assurent la continuité des enseignements malgré les changements d'enseignants (retour en métropole, maître auxiliaire, etc.).
- Se former en continu grâce aux parcours m@gistère, aux webinaires (<https://magistere.education.fr/ac-noumea/>).

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

L'inspecteur de l'éducation nationale
Franck Cognet

